

Liste de vérifications quotidiennes



Ce document vise à soutenir les secteurs de l'hébergement et du camping pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans leur milieu de travail. Il vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

L'employeur a validé avec la travailleuse ou le travailleur son état de santé et qu'elle ou qu'il ne présente pas de symptômes liés à la COVID-19.

NOTE : _____

Les travailleuses et les travailleurs sont informés de la procédure prévoyant de quitter le travail s'ils présentent au moins un des symptômes.

NOTE : _____

L'employeur a réaménagé les postes de travail et revu les méthodes de travail pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique minimale de 2 mètres¹.

NOTE : _____

Dans la mesure du possible, la distanciation physique minimale de 2 mètres est respectée de l'entrée à la sortie du travail et lors des pauses et des repas du personnel.

NOTE : _____


Les toilettes sont nettoyées à chaque quart de travail et désinfectées tous les jours.

NOTE : _____

La salle à manger du personnel et les aires communes sont nettoyées avant et après chaque utilisation et désinfectées chaque jour (ex. : tables, poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes).

NOTE : _____

1. Si un comité de santé et de sécurité ou un représentant à la prévention est présent dans le milieu de travail, il est mis à contribution.



Les surfaces fréquemment touchées (ex. : poignées de portes, robinetterie, toilettes, téléphones, accessoires informatiques) sont nettoyées et désinfectées en fonction de leur utilisation (ex. : à chaque quart de travail) et lorsqu'elles sont visiblement souillées.

NOTE : _____

Les outils et les appareils utilisés sont nettoyés et désinfectés après chaque quart de travail ou dès qu'ils sont partagés.

NOTE : _____

De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique à au moins 60 % sont disponibles pour se laver les mains.

NOTE : _____

Les règles d'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique sont affichées et respectées.

NOTE : _____

Les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et la clientèle sont informés des mesures mises en œuvre dans l'entreprise pour diminuer et contrôler les risques associés à la COVID-19. Ils sont sensibilisés à l'importance de les respecter, et leur collaboration est sollicitée.

NOTE : _____

Mesures spécifiques

Toutes les informations utiles au client sont communiquées clairement (par exemple, un panneau est installé à l'entrée de l'établissement avec un rappel des consignes, de l'organisation du service, de l'organisation des files d'attente, des modalités de paiement, du retrait des marchandises, de la possibilité de faire des réservations par téléphone ou en ligne).


NOTE : _____

Les clients qui présentent des symptômes sont informés de leur obligation de reporter leur visite.

NOTE : _____

Le nombre de clients dans le lieu d'hébergement ou le camping est limité selon les dispositions applicables en matière de santé publique. Au besoin, une personne à l'extérieur ou à l'accueil de l'établissement est responsable de la gestion de la file d'attente.

NOTE : _____



Dans la mesure du possible, un sens de circulation unique est établi pour éviter que les personnes se croisent.

NOTE : _____

Des barrières physiques (cloisons pleines et facilement désinfectables) sont installées entre les différents postes de travail trop proches ou ne pouvant être espacés.

NOTE : _____

Des barrières physiques (cloisons pleines et facilement désinfectables) sont installées pour séparer les travailleurs des clients aux caisses, à l'accueil, à la réception, etc.

NOTE : _____

Une signalisation (ex. : marquage au sol) est mise en place pour établir la mesure de 2 mètres de distanciation physique près des caisses, à l'accueil, au vestiaire, aux ascenseurs et à la réception s'il y a lieu (partout où une file peut se former).

NOTE : _____

Le paiement sans contact (ex. : carte bancaire sur des terminaux sans contact) est privilégié pour éviter que les clients touchent les terminaux. Si les clients paient avec de l'argent comptant, les caissières et caissiers se désinfectent les mains immédiatement après avec un nettoyant sans rinçage (solution hydroalcoolique à au moins 60 %).

NOTE : _____

Le terminal de paiement est désinfecté chaque fois qu'il est manipulé par un client.

NOTE : _____


Les livreurs sont informés qu'ils doivent déposer les colis sur une surface propre en présence du personnel de l'établissement, sans remise en main propre et en respectant la distanciation physique minimale de 2 mètres dans la mesure du possible.

NOTE : _____

Mesures particulières pour les établissements d'hébergement

En ce qui a trait à l'entretien ménager des chambres, la fréquence de l'entretien est limitée au strict minimum durant le séjour d'un même client.

NOTE : _____



Le moment où aucun client ne se trouve dans la chambre est privilégié pour en faire l'entretien. Si un client se trouve dans la chambre, le personnel doit reporter l'entretien.

NOTE : _____

Les accessoires dans les chambres (papier, publicité, échantillons, coussins décoratifs, etc.) sont limités pour faciliter le nettoyage.

NOTE : _____

Des gants imperméables sont disponibles en quantité suffisante pour que les travailleurs attirés à l'entretien ménager puissent les changer après chaque chambre.

NOTE : _____

La literie et les serviettes à laver sont déposées dans un sac fermé, en minimisant la manutention et sans les secouer.

NOTE : _____

En ce qui a trait au service aux chambres, une façon de faire est établie afin de conserver une distance minimale de 2 mètres avec le client et éviter les remises en main propre.

NOTE : _____

Les clients sont informés que s'ils développent des symptômes lors de leur séjour, ils doivent s'isoler dans leur chambre, porter un masque de procédure et contacter le numéro 1 877 644-4545 pour obtenir les consignes des représentants de la santé publique.

NOTE : _____


Mesures particulières pour les campings

Les installations sanitaires et les aires communes sont nettoyées au minimum quotidiennement, et si possible encore plus fréquemment (toutes les 2 ou 4 heures en fonction de l'achalandage).

NOTE : _____

Le moment où aucun client ne se trouve dans l'espace à entretenir est privilégié pour en faire le nettoyage. Si un client s'y trouve, le personnel doit reporter l'entretien ou bloquer temporairement l'accès aux installations.

NOTE : _____



Des gants imperméables sont disponibles en quantité suffisante pour l'entretien ménager.

NOTE : _____

Les clients sont informés que s'ils développent des symptômes lors de leur séjour, ils doivent s'isoler dans leur unité récréative, porter un masque de procédure et contacter le numéro 1 877 644-4545 pour obtenir les consignes des représentants de la santé publique.

NOTE : _____